



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DELIBERATION N° 2023/20

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Sept du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 31 Mars 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Véronique MORTKA – Rachid DERROUICHE – Vincent VANDEN TORREN – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Monsieur Patrick HELLER
Monsieur Jean-Marie DERUELLE qui a donné procuration à Monsieur Christian CONDETTE
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL
Madame Pauline DETOURNAY qui a donné procuration à Madame Anne-Sophie OSINSKI
Monsieur Alexis LEGRAND qui a donné procuration à Madame Véronique MORTKA
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK

Etait absente :

Madame Karima BOURAHLI

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Animation de la vie associative - Culturelle et Sportive - Communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 15 et 29 Mars 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 25 voix (Monsieur Alain COTTIGNIES, Monsieur Daniel KANIA et Monsieur Nicolas COUSSEMENT n'ont pas pris part au vote):**

Procureur de la République
062-216209072-20230417-DELIB-2023-20-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

- 1) arrête le montant de la subvention qui sera accordée aux associations diverses pour l'année 2023 comme suit :

Associations	Subvention 2023
Abeilles des terrils	300 €
ADATEEP	10 €
Anciens Combattants Union des poilus	1 100 €
Colombophiles	1 000 €
Créative et féminine de Libercourt	400 €
Gardes d'honneur de Lorette	400 €
Harmonie Municipale La Concorde	3 000 €
Histo Libercourt	900 €
LAC	400 €
Les Amis du jardin	900 €
Tous ensemble pour Jaurès	400 €
USEP Joliot Curie	400 €
Usep Pantigny	720 €
Les Pt'its loups de Curie	600 €
CPCL	3 500 €
A2PCL	530€

- 2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au fonctionnement de ces associations

- 3) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif – compte 657.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ..1.7.AVR. 2023

La secrétaire de séance,
Valérie INVERSIN


Date de publication : 17 AVR. 2023



Le Maire,
Daniel MACIEJASZ


Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20230417-DELIB-2023-20-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

h